



Convocation du Conseil Municipal

Le vingt-quatre décembre mil neuf cent trente-neuf, à huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Reze se réunira en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances.

- Ordre du jour
- Legs Sauvestre.
- Achat de mobilier scolaire.
- Virement de crédit.
- Affaires diverses.
- Instances diverses.

Le 20 décembre 1939
 Le Maire
Hignou

Conseil Municipal

Le vingt-quatre décembre mil neuf cent trente-neuf, à huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Reze, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Hignou, maire.

Étaient présents: M. M. Gar. Marilliet, Marchais, Guérin, Hignou, Marcheteau, Fabrice, Lefort, Barreau, Landreau, Gen. Oudry, Gautière, Haumont, Bouvier, Massieu, Plouet et Charlot.

Étaient absents: M. M. Cougeron, Herouet, Curpin, Lorie, Oudry, Janeau, Pignon, Giraud et Olive, Chauclon.

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal a été lu et adopté.

Legs Sauvestre. - M. le Maire communique au Conseil avec toutes les pièces à l'appui, la délibération prise le 22 décembre 1939 par la Commission ^{administrative} du Bureau de Bienfaisance de Reze, au sujet du legs fait à cet établissement par M^{me} Marie Henriette Clémence Gaudion, en son vivant propriétaire, veuve

Ferdinand Ludovic Baptiste Sauvestre, demeurant à Nantes, rue de Chateaubriand, n° 15, par testament du 16 juin 1939.

Il invite l'assemblée à exprimer son avis sur l'acceptation de ce legs.

Le Conseil Municipal,

Considérant que aucune charge onéreuse ou excessive n'est imposée à l'établissement charitable; qu'il y a, de plus, tout intérêt à profiter des dispositions généreuses de la testatrice, est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'acceptation du legs dont il s'agit.

Acquisition de mobilier scolaire. M. le Maire expose au Conseil, que les sept écoles publiques de la Commune sont surchargées et que les directeurs et directrices sont obligés de refuser des élèves, parce qu'il n'y a plus de places disponibles.

Pour parer à cet inconvénient, il serait nécessaire d'acquiescer vingt-deux tables à deux places et une chaise de maître pour le poste créé à l'école des garçons de la place de la Mairie.

Le Conseil, vu cet exposé et considérant la nécessité de recevoir tous les enfants qui se présentent dans les écoles, décide l'acquisition du matériel nécessaire et autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec M. Lahure pour la fourniture ci-dessus désignée et au prix de 7656,55.

Les crédits à l'article 57 du budget étant insuffisants, le montant de la dépense sera pris à l'article 35 du budget additionnel de 1939 (travaux aux bâtiments communaux).

Demande de virement de crédit. M. le Maire expose au Conseil que par suite des lois sociales votées en 1936, les crédits prévus pour la construction de la Salle des Fêtes furent insuffisants et les entrepreneurs qui ont exécutés les travaux ne sont pas encore payés.

Les travaux exécutés se décomposent ainsi qu'il suit:

	Somme dirigée	Somme payée	Reste à payer
Maconnerie: M. Huteau	146.458, 55	140.908	5550, 55
Charpente: M. Rombaud	9.390	1.050	8340
Serrurerie: M. Bernard	40.321, 88	22.237	18.084, 88
Couverture: M. Griffroy	13.586	10.735	2.851
Honoraires de l'Architecte	11.077, 90	6.939	4.138, 90
Total	220.834, 33	181.869	38.965 33

Les entrepreneurs insistent pour que le solde leur soit réglé le plus promptement possible.

M. le Maire propose donc au Conseil de prélever la somme de huit mille neuf cent soixante-cinq francs trois centimes (38.965.³³) sur le crédit de l'article 215 du budget additionnel de 1939 "Gros travaux aux bâtiments communaux", travaux qui n'ont pu être entrepris par suite de l'état de guerre.

Le Conseil, vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Considérant que le travail de la salle des fêtes ont été reconnus de bonne exécution, autorise M. le Maire à payer le solde dû aux divers entrepreneurs;

Que les crédits affectés à ces travaux sont épuisés,

Demande à M. le Préfet d'autoriser le prélèvement de la somme de 38965.³³ qui reste due, à l'article 215 des chapitres additionnels au budget de 1939.

Vu l'approbation de
24 janvier 1940

Affaires diverses. M. Charbet demande à M. le Maire pour sa son intervention proposant la gratuité de passage sur les bateaux pour les mobilisés ne figure pas au procès-verbal.

M. le Maire répond que la question ne figurait pas à l'ordre du jour et qu'il avait informé le Conseil que la gratuité n'était guère possible si la Commune tenait à équilibrer les recettes et les dépenses du Service des bateaux. Aucun Membre n'ayant demandé que la question fut soumise au vote, il la considérait comme simple information.

Assistances diverses. Ensuite M. le Maire demande au Conseil si se former en Comité secret pour examiner les différentes demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards.

- 1 Le Pironne Joseph, la Bourdonnière, proposé pour 30^{fr};
- 2 David Constant, 16, rue Sadi-Carnot, proposé pour 30^{fr};
- 3 Guilbaud Jean-Baptiste au Chêne-Croix, rejet.
- 4 Villet Auguste, les Chapelles, proposé pour 60^{fr};
- 5 Durand Ernest, au Bourg, proposé pour 30^{fr};
- 6 Bonnin Emilie f^{de} Durand, proposé pour 30^{fr};
- 7 Pautremat Jeanne-Vierge Rouaud, rue Anikid. Briand, 50, proposé pour 40^{fr};
- 8 Bretagne Marie f^{de} Charrier, la Petite Lande, admise pour

hospitalisation à St Joseph; double déjà 80^f par mois);
Assistance aux femmes en couches.

- 1 Rosey Madeline f: Jacques, 1^{er} enfant, proposé pour la prime d'allaitement;
- 2 Weiss Sophie, f: Hognon, 2^e enfant, mari mobilisé; proposé.
- 3 Morahy Henriette f: Karmoun, respicié, proposé;
- 4 Garnier Simone, f: Caillancher, rue Emile Reder, mari mobilisé; ressources suffisantes des parents: rejet.
- 5 Jubeau Anne, séparée d'avec Bréheret, vit en concubinage avec un mobilisé, 2^e enfant, proposé;
- 6 Joseph Paul, au Chêne-Gala, mari mobilisé, 1^{er} enfant, proposé;
- 7 Baudry Marcelle, à la Base-Sauve, 1^{er} enfant, proposé;
- 8 Guépin, née Blincau Simone, la Morinière, 1^{er} enfant, proposé pour la prime d'allaitement;
- 9 Chauvin Marie f: Lorteau, les Chapelles, 1^{er} enfant, proposé prime d'allaitement;
- 10 Monnus Juliette, f: Reuss, la Morinière, 1^{er} enfant, dossier incomplet, ajournée.

Assistance médicale; - assurés sociaux:

- 1 Reusse Marie, f: Billand, proposé avec participation des 5^f par jour;
- 2 Dronet Louis, au Château de Reys, proposé avec participation de 3^f par jour;
- 3 Boullant Joseph, 66, rue de l'Industrie, proposé avec participation de 50%
- 4 Jouin Michel à la Heub-He, mobilisé, proposé;
- 5 Lehière Gilbert, au Petit-Blas, non proposé;
- 6 Le Pentremat Jeanne f: Etoumoux, mari mobilisé, proposé;
- 7 Peyresel Jeanne, rue Ladr. Carnot, proposé;
- 8 Sellier Pierre-Emile Félix Coableau, proposé avec participation de 50% du complément des A. S.;
- 9 Boehauer Paullette, domestique, proposé;
- 10 Guittensy Anne-Marie, f: Bernier, du Port-au-Blé, avec participation de 50% du complément des A. S.;
- 11 Benardreau Félix, manœuvre à l'Asphère, pour sa femme, proposé avec participation de 25% du complément

- des assurances sociales;
- 12 Mandin Juliette f. Huchet, à la Grand'Haie, mari mobilisé, proposé;
- Non assurés sociaux;
- 1 Bonnet Joseph, la Bauche-Chiraud, non proposé;
 - 2 Corbinaud Honoré né Cassard, la Bass-Lande, proposé;
 - 3 Dicher Louis à Raçon, mari mobilisé, proposé;
 - 4 Roche Jean à Neuperthuis, pour son beau-père, rejet;
 - 5 Doudard Julien, la Bass-He, proposé; la moitié payé par les enfants;
 - 6 Canivet Daniel, employé des Postes à Crentemoult, pour sa fille, proposé avec participation de C. par son père;
 - 7 Hubert Jules, à Northouse, proposé;
 - 8 Boulevard Germaine, f. Glors, à Crentemoult;
 - 9 Guillet Henri, rue Henri Barbusse, non proposé;
 - 10 Toulhier de Tordiac, veuve Labrousse, rue Trélin, réfugié; rejet
 - 11 Libert Désiré, veuve Ferrussel, pour sa fille, proposé;
 - 12 Lorin Marie, veuve Chénou, 36, rue Sadi-Carnot, pour hospitalisation de sa belle-mère, proposé;

Allocations aux Réfugiés:

Le Conseil, reconnaît pour exacts, les renseignements fournis par les maîtres de origine.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à onze heures et les Membres présents ont signé au registre les dits jour, mois et an.

Gu. Mailliot
 Maire
 Jéris
 Haumont
 Clavier
 Joutier
 Jannat
 Signori
 Baudouin

Convocation du Conseil Municipal

Le dix-huit février mil neuf cent ^{quarante} huit heures quarant-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Beze se réunira, en session ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances.

— Ordre du jour —

1. Constructions scolaires